

Sujets faisant l'objet de consultation au comité de parents

Année scolaire 2017-2018

Selon l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents doit être consulté sur différents sujets

1. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire

- dépôt au comité de parents : 2017-11-08
- retour de consultation : 2017-12-13
- adoption par le conseil des commissaires : 2018-01-23

Responsabilité : Secrétariat général et services corporatifs

2. Actes d'établissement

- dépôt au comité de parents : 2017-12-13
- retour de consultation : 2017-12-13
- adoption par le conseil des commissaires : 2018-01-23

Responsabilité : Secrétariat général et services corporatifs

3. Les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre les établissements et les critères afférents à ces objectifs et principes, ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant que la commission scolaire retient pour ses besoins et ceux de ses comités

(Politique d'allocation des ressources DG-10)

- dépôt au comité de parents : 2017-11-08
- retour de consultation : 2017-12-13
- adoption par le conseil des commissaires : 2018-01-23

Responsabilité : Direction générale adjointe

4. Calendrier scolaire - Secteur des jeunes

- dépôt au comité de parents : 2017-11-08
- retour de consultation : 2017-12-13
- adoption par le conseil des commissaires : 2018-02-27

Responsabilité : Direction générale adjointe

5. Règle relative à la répartition des services éducatifs et à l'inscription des élèves dans les écoles (EG-06) – avis seulement

- dépôt au comité de parents : 2017-11-08
- retour de consultation : 2017-11-08
- adoption par le conseil des commissaires : 2018-01-23

Responsabilité : SRIO

- 6. Les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ou du premier au second cycle du secondaire (EG-07)**
- dépôt au comité de parents : *selon les demandes*
 - retour de consultation : *au besoin*
 - adoption par le conseil des commissaires :
- Responsabilité : Services éducatifs*
- 7. L'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier, en application de l'article 240, et les critères d'inscription des élèves dans cette école**
- dépôt au comité de parents : *selon les demandes*
 - retour de consultation : *au besoin*
 - adoption par le conseil des commissaires :
- Responsabilité : Direction générale*
- 8. Les activités de formation destinées aux parents de la commission scolaire**
- dépôt au comité de parents : *selon les demandes*
 - retour de consultation : *au besoin*
 - adoption par le conseil des commissaires :
- Responsabilité : Direction générale adjointe – F.G.*
- 9. La division, l'annexion ou la réunion du territoire de la commission scolaire**
- dépôt au comité de parents : *selon les demandes*
 - retour de consultation : *au besoin*
 - adoption par le conseil des commissaires :
- Responsabilité : Direction générale*
- 10. Le plan stratégique de la commission scolaire et, le cas échéant, son utilisation**
- dépôt au comité de parents : *selon les demandes*
 - retour de consultation : *au besoin*
 - adoption par le conseil des commissaires :
- Responsabilité : Direction générale*
- 11. La politique de maintien ou de fermeture d'une école**
- dépôt au comité de parents : *selon les demandes*
 - retour de consultation : *au besoin*
 - adoption par le conseil des commissaires :
- Responsabilité : Direction générale adjointe – F. G.*
- 12. Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers**
- dépôt au comité de parents : *selon les demandes*
 - retour de consultation : *au besoin*
 - adoption par le conseil des commissaires :
- Responsabilité : Secrétariat général et services corporatifs*

*Autres sujets apportés par la commission scolaire
au comité de parents
aux fins de consultation (consultation facultative) ou d'information*

A) Cadre général d'organisation pédagogique au secondaire (EG-08 S)

- expédition au comité de parents : selon les demandes (à venir)
- adoption par le conseil des commissaires : au besoin

Responsabilité : Services éducatifs

B) Cadre général d'organisation pédagogique au primaire (EG-08 P)

- expédition au comité de parents : selon les demandes (à venir)
- adoption par le conseil des commissaires : au besoin

Responsabilité : Services éducatifs

C) Modification de la représentation des groupes intéressés au conseil d'établissement

- dépôt au comité de parents : 2018-03-14
- adoption par le conseil des commissaires : 2018-06-26

Responsabilité : Secrétariat général et services corporatifs

D) Orientation concernant l'évaluation pédagogique

- expédition au comité de parents : *au besoin*

Responsabilité : Services éducatifs

E) Évaluation institutionnelle

- expédition au comité de parents : *au besoin*

Responsabilité : Direction générale

Fabien Giguère
Directeur général adjoint

FG/cr